

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 28 mai DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaients présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Christophe COPLO, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mmes, Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL Catherine DUVALLET, Annick GASCHER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Mmes Pascale DUMONTIER Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Benoît BALUT à Mme Catherine DUVALLET,
Mme Pascale DUMONTIER à M. Dominique LEGO.

M. Christophe THIESSE
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

28 mai 2024

DATE DE CONVOCATION

22 mai 2024

DATE D'AFFICHAGE

30 mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRESENTS

10

PROCURATION(S)

2

VOTANTS

12

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente expose :

L'exécution budgétaire 2023 du budget CCAS pour la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de : **2 628 626,05 €** en recettes et à **2 704 976,37 €** en dépenses. Pour la section d'investissement l'exécution budgétaire 2023 est arrêtée à la somme de **47 871,30 €** en recettes et à **13 396,15 €** en dépenses.

- La section de fonctionnement 2023 fait apparaitre un résultat d'exécution pour l'exercice de – 76 350,32 € auquel s'ajoute le résultat reporté 2022 de 88 981,67 € soit un résultat définitif

constaté de **12 631,35€**.

- La section d'investissement fait apparaître un résultat d'exécution de 34 475,15 €, auquel s'ajoute le résultat reporté 2022 de 61 325,50€ soit un résultat définitif de **95 800,65 €**.

La section de fonctionnement

1-1 Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2023, ont été exécutées pour un montant de 2 704 976,37 €.

Il s'agit notamment des dépenses liées aux prestations extérieures et manifestations comme :

- L'inter Médiation Locative,
- Les chantiers jeunes,
- le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,
- La veille éducative et les actions de parentalité,
- Les vacances en faveur des familles,
- Le banquet, les activités quotidiennes et la distribution des colis en faveur des Seniors de la Ville,
- La résidence Espages et ses fluides.

Ces dépenses incluent également l'activité quotidienne du CCAS, au travers de l'aide aux habitants, notamment avec l'attribution de secours exceptionnels concernant des difficultés liées au règlement des charges courantes (loyer, énergie, eau, assurances...), de l'obtention ou du maintien des droits, les domiciliations, les regroupements familiaux....

Enfin le CCAS a pu soutenir des associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, et/ou de l'animation sociale locale.

011 - Les charges à caractère général

En 2023, le réalisé des charges à caractère général ont été réalisées pour un montant total de 579 160,04 € sur un prévisionnel de 631 652,33 €.

Elles comprennent les fluides, l'entretien de locaux par ODS, l'entretien du mur végétal (45 600€), la location de logements (IML et Espages soit 197 000€) et les prestations alimentaires de la résidence Espages, les ateliers en faveur des Seniors pour un montant de 81 300€, ainsi que les ateliers du Service Réussite Educative pour 10 000€.

- Les fournitures pour les chantiers jeunes (17 000€), les colis de Noël et le banquet des Seniors pour un montant de 96 800€, la semaine bleue,
Les projets : le déploiement de l'Inter Médiation Locative, la quinzaine du bien-être, le matériel pour les chantiers jeunes...

012 - Les charges de personnel

Le réalisé 2023 de ce chapitre est de 1 784 713,02 € sur un prévisionnel de 1 837 700 €.

65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre a été réalisé pour un montant total de 298 980,01€, Il intègre les soutiens financiers aux personnes répartis comme suit :

- 69 877,21 € d'aides financières attribuées aux habitants de la commune, soit une aide moyenne de 300 € ainsi que le dispositif « Permis Citoyen ». Les situations de pauvreté croissent et de nouveaux publics apparaissent (retraités, jeunes sans ressource, « travailleurs pauvres »).

- 21 204 € pour l'attribution de titres de transport gratuit, à destination des personnes âgées, demandeurs d'emploi de longue durée ou bénéficiaires du RSA activité.

- 22 235,14 € de bons d'achat afin de subvenir aux besoins alimentaires de première urgence.

Et 181 036 € ont été accordés sous forme de subventions aux associations (dont Epireuil : 50.000€ et autres associations, RERS, l'ACRI, Collectif vivre ensemble...) du Programme de Réussite Educative « PRE » et la Cité éducative

Le financement de l'Etat versé au titre du PRE et de la Cité éducative porté par le CCAS a été reversé aux associations ou autres organismes porteurs des différentes actions programmées au cours de l'année.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget Primitif 2023	Compte administratif 2023
11 Charges à caractères générales	631 652,33 €	579 160,04 €
012 Charges de personnel	1 837 700,00 €	1 784 713,02 €
022 Dépenses imprévues	15 000,00 €	- €
023 Virement de la section d'inv.	- €	- €
042 Opé ordre entre trans. Section	38 118,00 €	38 117,37 €
65 Autres charges courantes	302 676,67 €	298 980,01 €
67 Charges exceptionnelles	5 800,00 €	3 369,51 €
68 Dotation aux provisions	700,00 €	636,42 €
TOTAL	2 831 647,00 €	2 704 976,37 €

1-2 Les recettes :

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées pour un montant total de 2 628 626,05€.

Elles comprennent, la subvention de la ville d'un montant de 1 500 862 €

D'autres financeurs (l'Etat, la CASE, la CAF, le Département, Mon logement²⁷ et des bailleurs sociaux...) ont contribué aux actions portées par le CCAS : l'Habitat inclusif, l'Inter Médiation Locative, la médiation, les chantiers jeunes, le PRE, le CLAS, les projets d'accès aux vacances et aux loisirs. Les recettes enregistrent aussi la prise en charge partielle du coût des emplois aidés et des adultes relais par l'ASP et des remboursements par les assurances ou la CPAM du personnel en arrêt maladie.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget Primitif 2023	Compte administratif 2023
002 Résultat de fonctionnement reporté	88 981,67 €	- €
013 Atténuations de charges	45 900,33 €	113 684,73 €
042 Opé ordre entre section	4 800,00 €	1 600,00 €
70 Produits des services	69 476,00 €	50 904,16 €
74 Dotations, subventions, et part.	2 367 089,00 €	2 199 344,08 €
75 Autres produits gestion courante	257 400,00 €	261 692,37 €
77 Produits exceptionnels	- €	1 400,71 €
TOTAL	2 833 647,00 €	2 628 626,05 €

Le résultat définitif 2023 en section de fonctionnement est de 12 631,35€.

2- La section d'investissement

2-1 - Les dépenses

En 2023, les dépenses d'investissement ont été réalisées pour un montant total de 13 396,15 €. Elles comprennent notamment l'achat de mobilier pour l'adaptation de poste de travail, des outils informatiques et le remboursement des cautions aux résidents de l'Espages

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Budget Primitif 2023	Compte administratif 2023
040 Opé. Ordre entre section	4 800,00 €	1 600,00 €
16 Dépôt et cautionnement	25 529,50 €	4 014,04 €
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	- €
21 Immobilisations corporelles	75 861,50 €	6 126,21 €
27 Autres immobilisations	3 000,00 €	1 655,90 €
TOTAL	111 191,00 €	13 396,15 €

2-2 Les recettes

En 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 111 191€. Elles comprennent notamment le report des résultats antérieurs.

Recettes d'investissement		
Chapitre	Budget Primitif 2023	Compte administratif 2023
001 Solde exécution reporté	61 325,50 €	- €
040 Opé. Ordre trans. entre section	38 118,00 €	38 117,37 €
10 Dotation fonds divers	6 018,00 €	6 017,83 €
16 Emprunt et dettes (cautions)	5 729,50 €	3 736,10 €
TOTAL	111 191,00 €	47 871,30 €

En 2023, la section d'investissement est de 34 475,15 €, auquel s'ajoute le l'excédent reporté 2022 de 61 325, 50 €, soit un résultat définitif en 2023 de 95 800,65 €

Le Compte Administratif 2023 fait apparaitre un excédent de fonctionnement de 12 631,35 € et un excédent d'investissement de 95 800, 65 €.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2023.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **APPROUVE à l'unanimité** le Compte Administratif 2023.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES